

LES MARIAGES FORCÉS ET LE DROIT

Conférence n°3: Les acteurs de la protection des individus exposés aux mariages forcés

29 mai 2017, 14h-17h, Amphithéâtre Guy Isaac

14h00 : Ouverture et présidence d'atelier

Pierre Egea, Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole, IMH.

14h05 : Le rôle des pouvoirs publics

Christine Escoulan, Conseillère Déléguée, Élue en charge de l'Etat Civil, Ville de Toulouse (horaire d'intervention susceptible d'être modifié).

14h20 : Le rôle des associations

Cécile Corso, Responsable de projet et juriste en droit international privé, association « Femmes informations juridiques internationales Rhône-Alpes (FIJI-RA) ».

14h40 : Les mécanismes nationaux de protection des individus exposés au mariage forcé

Aurélie Tardieu, Maître de conférences en droit public, Université de Caen Basse-Normandie, CRDFED.

Pause

15h20 : Les mécanismes internationaux de protection des individus exposés au mariage forcé

Marjorie Beulay, Maître de conférences en droit public, Université de Picardie Jules-Verne, CURAPP.

15h40 : Les outils de droit international privé pour lutter contre les mariages forcés

Estelle Fohrer-Dedeurwaerder, Maître de conférences en droit privé, Université Toulouse 1 Capitole, IRDEIC.

16h00 : La sanction pénale des mariages forcés

Paul Cazalbou, Maître de conférences en droit privé, Université Toulouse 1 Capitole, IRDEIC.

16h20: Projection du court-métrage britannique « Red River » (11 min., 2015)

Avec l'aimable autorisation de la réalisatrice et productrice, Emma Lindley.

Débats